



**INSTITUT
D'HISTOIRE
DE L'AMÉRIQUE
FRANÇAISE**

Département d'histoire
Université de Montréal
C. P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal, Québec
H3C 3J7
Téléphone: 514-343-6111 p. 41334
Télécopieur: 514-343-2483
ihaf@ihaf.qc.ca
www.ihaf.qc.ca

Avis de l'IHAF sur l'ébauche de la Politique des trois organismes subventionnaires fédéraux sur la gestion des données de recherche

L'Institut d'histoire de l'Amérique française agit depuis sa fondation en 1946 comme la principale association de professionnels et d'amateurs d'histoire du Québec et de l'Amérique française. Les bourses et les subventions du Conseil de recherche en sciences humaines et sociales du Canada représentent pour nos membres universitaires, tant professeurs qu'étudiants, une source précieuse, voire indispensable, de financement. Aussi l'ébauche de Politique sur la gestion des données de recherche soumise pour commentaires nous interpelle-t-elle.

Les principes généraux qui se trouvent à la base de ce projet d'élaboration de politique, c'est-à-dire la promotion de l'excellence en matière de recherche et l'importance du partage des savoirs, nous tiennent à cœur. Cela dit, nous sommes très préoccupés de constater que l'ébauche actuelle, en tentant d'uniformiser les pratiques des trois conseils de recherche, ne tient pas suffisamment compte des spécificités disciplinaires. En ce qui pourrait concerner la discipline historique, elle comporte des ambiguïtés et annonce des problèmes que nous souhaitons éviter.

L'ébauche de la politique propose « que les titulaires de subventions soient tenus de verser, dans un dépôt numérique reconnu, toutes les données numériques de recherche, toutes les métadonnées et le code qui soutiennent directement les conclusions de recherche dans les publications dans des revues, des prépublications et d'autres produits de recherche issus d'activités de recherche soutenues par les organismes. [...] Cette proposition concerne les données de recherche qu'il faudrait pour confirmer ou reproduire les conclusions issues de la recherche, conformément aux normes de la discipline.» Dans la mesure où les normes de la discipline historique – les références infrapaginales et les bibliographies – ont justement comme fonction de diriger les lecteurs vers ce qu'il faut pour confirmer ou reproduire les conclusions de la recherche, faut-il comprendre qu'elles satisfont déjà à l'esprit de la démarche ?

Les explications fournies dans l'ébauche de politique tentent de clarifier la distinction entre les « matériaux » ou « documents » de recherche (citant comme exemple des « sources primaires dans un fonds d'archives pour un historien », ou encore des « biocombustibles pour un généticien » ou « un banc de poissons-zèbres pour un biologiste ») et les « données de recherche » dérivées de ces matériaux (citant par exemple « l'analyse chronologique d'idées ou de contributions » qui

pourrait découler du dépouillement d'un fonds d'archives). Cette distinction n'est en réalité pas aussi tranchée : la politique entend-elle à s'appliquer aux copies ou transcriptions annotées de sources que génèrent les historiens, à la multitude de résumés, de notes, de brouillons – parfois manuscrits, souvent numériques – qui font avancer leur analyse ? Le genre de données générées par les historiens dans le cadre de leurs recherches se prête particulièrement mal au type de versement dans un dépôt numérique que la politique semble vouloir imposer. Ou alors, la politique entend-elle se limiter aux données quantitatives et aux analyses strictement sérielles ? En plus de cette ambiguïté déconcertante, l'ébauche de la politique laisse planer la menace d'un fardeau écrasant pour les chercheurs : celui d'avoir à produire, en plus de livres et d'articles faisant état du fruit de la recherche suivant les normes de la discipline, un second type de produit, c'est-à-dire des ensembles de données mises au propre de manière à ce qu'elles puissent être utiles à autrui. Cette mise en forme des « données » exige nécessairement un investissement en temps, qui aura inévitablement comme effet d'empêcher les chercheurs de se consacrer pleinement à l'essentiel de leurs projets. Une politique mal adaptée aux spécificités disciplinaires risque d'avoir un impact disproportionné dans les sciences humaines, où les chercheurs travaillent souvent seuls ou en petites équipes et où les subventions sont habituellement modestes.

De manière générale, nous souscrivons aux réserves exprimées par la présidente de la Société historique du Canada dans sa lettre d'intervention sur ce sujet (Adele Perry, « Ébauche de la politique des trois organismes sur la gestion des données numériques – Réaction de la Société historique du Canada », 30 août 2018). Les membres de nos deux associations partagent les mêmes intérêts et préoccupations.

En conclusion, nous croyons qu'une politique sur la gestion des données de recherche, qu'elle soit adoptée conjointement par les trois conseils ou spécifiquement par le CRSH, doit absolument être adaptée aux besoins divers des chercheurs, qui varient non seulement d'une discipline à l'autre, mais aussi, comme c'est le cas en histoire, au sein d'une même discipline. Elle doit reconnaître qu'un grand nombre de projets de recherche dans certaines disciplines, dont l'histoire, ne créent pas de « données » telles que la politique semble vouloir les définir. Les chercheurs qui entreprennent de tels projets ne doivent ni être désavantagés dans l'octroi des bourses et subventions ni se voir imposer des responsabilités onéreuses.

La raison d'être de la Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche étant d'assurer l'excellence, il ne faudrait surtout pas qu'elle y devienne un obstacle.

A handwritten signature in black ink, reading "B. Caulier". The signature is written in a cursive style with a long horizontal line extending to the right.

Brigitte Caulier
Présidente de l'Institut d'histoire de l'Amérique française